



LE TRAITE DE PESTE DE LA RENAISSANCE, UN OBJET LITTERAIRE ?

Anthony LE BERRE (Aix-Marseille Université)

Malgré des progrès incontestables dans la connaissance de l'anatomie humaine, le XIV^e siècle n'est pas celui d'une révolution de la médecine telle qu'en connaîtra le XIX^e siècle. Cette époque voit en revanche foisonner les publications médicales, alors que les médecins qui prennent la plume font de plus en plus le choix du français. Dans un premier temps, le vernaculaire concerne principalement la médecine pratique (livres de recettes, régimes de santé) et les maladies contagieuses ; dans un second temps, ce sont l'anatomie et la chirurgie qui s'y ouvrent¹. Sous l'effet des vagues épidémiques qui frappent régulièrement le Royaume, les traités médicaux consacrés à la peste, le plus souvent écrits en français, se multiplient².

Ces traités de peste relèvent d'une écriture scientifique qui, aux yeux du lecteur moderne, ne doit pas avoir grand-chose de littéraire. Le partage des arts et des sciences discrimine la sphère de l'écrit : on dénie toute scientificité aux textes littéraires, et on peine à concevoir la littérarité³ des textes scientifiques⁴. Cette ligne de fracture n'est toutefois pas celle de la Renaissance, époque où les domaines de la connaissance sont plus liés, et où l'écriture des données scientifiques n'est pas exempte de réflexion sur les moyens de son expression. Au XVI^e siècle, la médecine et les sciences en général font partie de la culture lettrée. Certains traités de peste paraissent d'ailleurs chez des éditeurs assez prestigieux comme Galliot Du Pré, Jean de Tournes ou Abel L'Angelier.

On peut considérer le traité de peste comme un genre de la « littérature médicale » qui, quel que soit l'auteur, a recours aux mêmes autorités (au premier plan desquelles figurent Galien, Hippocrate et Aristote) et emprunte les mêmes étapes : la définition de la maladie, ses causes, son fonctionnement physiologique, le diagnostic, le pronostic, les conseils de prophylaxie, les indications thérapeutiques (régime de vie, recettes de remèdes). C'est un genre peu original qui se dessine : les mêmes références, les mêmes étapes ; bien souvent, la

¹ Évelyne Berriot-Salvadore, « La littérature médicale en français de 1500 à 1600 », Bibliothèque numérique Medica, mis en ligne en novembre 2010, URL : <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/presentations/litterature-medicale-16e.php>.

² Sur cette histoire croisée, voir Joël Coste, *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste, 1490-1725*, Paris, Honoré Champion, 2007.

³ Nous empruntons la mise en relief du couple notionnel scientificité-littérarité à Yves Jeanneret (voir par exemple « Littérarité et / ou textualité de la science ? », *Revue de la BNF*, n° 58, 2009, p. 22-31). C'est à Roman Jakobson qu'on doit le concept de littérarité (*literaturnost*), qu'il rapproche de la fonction poétique du langage. Dans ses *Questions de poétique*, il la définit comme « la transformation de la parole en une œuvre poétique, et le système des procédés qui effectuent cette transformation » (Thomas Aron, *Littérature et littérarité. Un essai de mise au point*, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 9). Entendue comme « spécificité du texte littéraire », la notion a été battue en brèche, face à l'inexistence de critères nécessaires et suffisants. Par « littérarité », nous entendons l'ensemble des traits qui, culturellement, identifient un texte comme littéraire.

⁴ « Aujourd'hui, où nous avons été formés à associer une forme et un contenu, lorsque nous faisons une distinction entre textes littéraires et textes scientifiques, nous établissons en réalité le plus souvent une distinction de contenu. Nous séparons plus ou moins artificiellement ouvrages de fiction, essais, et travaux portant sur diverses sciences, elles-mêmes subdivisées en sciences dures, appliquées, et recouvrant un certain nombre de disciplines. En fonction de ce schéma manichéen, mais commode, nous attendons une écriture adaptée au contenu : la clarté, la précision, la rigueur dans l'exposé et dans le style seraient alors les caractères obligés des ouvrages scientifiques ; toute variation ou transgression étonne, dérange ou suscite l'intérêt, mais presque toujours n'est vue que dans ce rapport de subordination de l'écriture au contenu. » (Jacqueline Vons et Violaine Giacomotto-Charra, « Les textes scientifiques à la Renaissance », *Seizième siècle*, n° 8, 2012, p. 10.)



singularité de l'auteur ne se fait pas sentir. Pourtant, ces textes peuvent aussi comporter des « prises » pour une lecture littéraire. Par exemple, les métaphores peuvent aider à la définition de la maladie – qui est encore insaisissable – et le maniement de la langue peut combler les lacunes du savoir. Un « je » auctorial se fait parfois entendre. Tantôt les auteurs médicaux se montrent habiles à construire une argumentation, tantôt ils se font passeurs d'un discours s'apparentant au sermon⁵.

Précisons-le d'emblée : ce corpus, volumineux, est tout à fait inégal. Bien des traités de peste se révèlent « arides » tant ils présentent un intérêt littéraire nul. Mais il y a aussi dans ce corpus des textes qui mériteraient d'être comptés au nombre des marges de la littérature. Nous souhaiterions poser quelques jalons de ce constat. Il s'agira moins de comprendre, selon une perspective historique, la situation de ces textes au regard des notions de *littéraire* et de *littérature* telles qu'elles pouvaient exister à la Renaissance, que d'y traquer ce qui pourrait satisfaire l'œil du littéraire aujourd'hui. Au sein de la production médicale, le traité de peste a des spécificités qu'il convient aussi de mettre au jour.

PREAMBULE : LES FREINS A LA LITTERARITE DU TRAITE DE PESTE

Pour un œil littéraire moderne, le traité de peste fait *a priori* l'objet d'une minoration à quatre niveaux. La première minoration est générique. Le traité, à peine considéré comme un genre paralittéraire, souffre de sa nature propre : didactique, il se veut systématique, obéissant ainsi à une exigence qui contraint son écriture. Il ne laisse pas la même latitude que l'essai, qui lui est voisin, et sa structure semble également moins dynamique que celle du discours⁶. Le traité ressortirait ainsi du champ de la philosophie, de la morale et des sciences, mais pas de la littérature. La deuxième minoration est thématique. Non pas que la peste ne soit pas un thème littéraire, bien au contraire⁷, mais l'association du traité à cet objet en réduit particulièrement les potentialités. Le traité scientifique relève en premier lieu d'une démonstration qui chercherait à définir un objet (à peine à le décrire⁸), à le comprendre et à l'expliquer, mais non pas à le représenter. La troisième minoration est linguistique. L'écriture scientifique se refuserait à tout effet esthétique : la recherche d'intelligibilité et de clarté, la concision, la rigueur et la méthode scientifique imposent nécessairement d'annuler tout ce qui pourrait entraver la compréhension de l'objet. Pour écrire la connaissance scientifique, pourquoi s'encombrerait-on des fleurs de rhétorique ou de fiction ? La quatrième minoration est génétique : le traité de peste relève le plus souvent d'une écriture circonstanciée – les vagues d'épidémie engageant les praticiens à prendre la plume –, qui est déjà un facteur déterminant dans la hiérarchisation des œuvres plus proprement littéraires.

De cette absence de littérarité, un bon exemple en est le traité de peste du docteur régent Claude Zolinc. Cet opuscule ne déborde jamais de son sujet ; il s'agit de pur galénisme. Tout y relève du manuel d'instruction, et pas une miette n'est laissée à l'appétit littéraire :

⁵ La peste étant considérée comme une maladie d'origine divine, le premier « remède » consiste à apaiser la colère de Dieu.

⁶ Sur la différence entre *traité* et *discours*, Radu Suciú écrit : « Traiter une matière, c'est en compenser l'exposition selon les lois internes au savoir, à l'objet dont on traite, et au registre savant dans lequel on en traite. Le discours est plus prospectif, ouvert et dynamique ; le traité est objectif, dogmatique, stable. Le discours est propulsé vers un auditoire pour lequel il est composé et donc auquel on peut penser qu'il est adapté ; le traité est impulsé par la seule dynamique interne de son objet, il édicte une thèse dans son "être-là". » (Radu Suciú, introduction à André Du Laurens, *Discours des maladies mélancoliques* [1594], Paris, Klincksieck, 2012, p. LXIV.)

⁷ Brenton Hobart, *La Peste à la Renaissance : l'imaginaire d'un fléau dans la littérature au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

⁸ Sur la définition et la description dans les traités de peste, voir Véronique Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance : le cas du traité de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 251-261.



Et quant est de la seigneurie, il fault noter qu'elle se doit faire autrement en la fièvre pestilentielle simple, qu'en celle laquelle est accompagnée d'un Bubon ou Anthrax ou charbon. Car si avecque la fièvre il y a l'un de ces apostemes conjoint, la seigneurie doit estre faite de la veine accoustumée plus prochaine de l'apostème, à fin que par icelle soit tiré et évacué plus directement le sang infect : pourautant que toute retraction et revulsion de sang vers les parties nobles est défendue par tous bons Docteurs medecins⁹.

Les traités de peste fonctionnent en grande partie par déclinaisons de cas de figures. Cet extrait en fournit un exemple : que faire en cas de peste de tel type, que faire en cas de peste de tel autre type. Ce principe est véritablement structurel : quel régime de vie adopter pour éviter de se voir contaminé, une fois qu'on est contaminé, quand une personne de notre foyer est contaminée, etc. Cette recherche d'exhaustivité, louable dans le cadre de la démarche scientifique, tend à saper le potentiel esthétique de ces ouvrages.

Les listes, qui sont aussi le signe d'un travail consciencieux, constituent un autre frein à la littérarité des traités de peste. C'est en particulier dans les sections consacrées à la cure de la maladie qu'on lit des listes parfois interminables de recettes de remèdes, qui se déclinent par dizaines, si ce n'est par centaines. Bien sûr, la multiplication de ces recettes répond à la visée fonctionnelle de ces ouvrages : c'est un passage obligé du traité de peste, dont un des objets principaux est d'enseigner comment lutter contre la maladie.

Et pourtant le remède, que présentera en cete maladie simple le medecin au malade, sera tel, que par propriété d'affoiblir la force du venin, de reboucher l'acuité et vehemence d'icelui, ou l'esloigner du cœur par sueurs ou autrement, l'ayant attiré à soy par similitude de toute sa substance. De cete faculté sont les potions suivantes.
Prenez de l'eau theriacale descrite au cha. II. trois onces, eau de roze, ou de scabieuse, ou de chardon benite, 2. onces, faites potion.
Ou prenez de l'Electuaire de ovo 1. trez. syrop de melisse de Fernel, demie once, eau de scabieuse, 4. onces, faites potion.
Ou prenez de poudre descrite au 4. lieu du chap. II. un trez. theriaque de Venize, 10. gr. syrop de suc de buglose, 6. trez. dissoudez le tout dans 4. onces d'eau de scabieuse, et faites potion¹⁰.

Onguents, potions, cataplasmes, clystères, décoctions et autres emplâtres s'enchaînent pour apaiser, purger, faire suer, nettoyer, cicatriser, etc. Ces listes de substances médicinales indiquent aussi les gestes à effectuer pour les combiner et les appliquer. Pas de travail de la langue, pas de figure : une recette doit être claire et simple. On pourrait s'en tenir à ce constat. Mais ces listes, n'ont-elles pas un rôle à jouer dans la construction de l'*ethos* de l'auteur médical ? L'analyse pragmatique révèle le pouvoir de l'effet-liste. La peste semble maîtrisée, ou tout du moins maîtrisable : le discours sous-jacent, destiné au lecteur, c'est que la médecine regorge de remèdes possibles pour mettre fin à ce mal. La lecture de ces listes a ainsi quelque chose de rassurant. Déployant son savoir, l'auteur conjure, aussi longtemps que s'additionnent les recettes, la réalité d'une implacable épidémie.

Quoi qu'il en soit, les auteurs de traités médicaux revendiquent le plus souvent cette simplicité de l'écriture. Dans les textes préfaciels, ils mettent également en avant les exigences de brièveté et de clarté. Cette concision contrarie les appétits littéraires, mais signale malgré tout une pensée de la langue et manifeste une conscience de la réception. Parfois, ils s'excusent

⁹ Claude Zolinc, *Remede et maniere de vivre contre les Fievres pestilentieuses simples, et conjointes avec apostemes*, Paris, Robert Estienne, 1561, f. B iij r^o/v^o.

¹⁰ François de Courcelles, *Traité de la peste clair et tres-utile*, Sedan, Abel Rivery, 1595, p. 123.



même de la médiocrité de leur projet. Ce faisant, ils s'inscrivent dans la traditionnelle modestie auctoriale, comme le montre Magdalena Koźluk :

La modestie est un des lieux communs de l'écriture littéraire à la Renaissance. En prétendant ne pas être ou être à peine littérateurs, nos médecins respectent les conventions de la préface. Ce faisant, ils manifestent leur désir d'être reconnus comme membres d'une république des lettres en train de se constituer. Mais, à lire les préfaces, derrière cette modestie de convention, il semble bien que nos médecins tirent une certaine fierté de la rudesse de leur style, comme si cela était dans la nature de leur profession et qu'ils souhaitent être jugés en tant que praticiens et non principalement comme auteurs¹¹.

Et pourtant, cette « rudesse » n'interdit pas la présence d'effets de littérarité.

DES CONTOURS LITTERAIRES

Le paratexte

Le traité de peste, en tant qu'objet, ne contient pas que le texte scientifique que le titre annonce. Les livres sont aussi flanqués de préfaces, d'épîtres dédicatoires, d'avis au lecteur et autres pièces en vers. Ces paratextes signalent d'emblée une distance nette avec les publications scientifiques du XXI^e siècle, où les sonnets liminaires ne doivent pas abonder. Chez les auteurs médicaux, le discours préfaciel¹² est l'occasion d'expliquer ce qui a motivé l'écriture du traité, de justifier le choix de la langue française, de revendiquer modestie et humilité ; dans les traités de peste, on peut aussi lire des louanges de la toute-puissance de Dieu ou la déploration d'une France meurtrie par l'épidémie. Parfois, l'auteur écrit chercher le plaisir du lecteur, encore que cet effort ne soit jamais fin en soi¹³.

Les poèmes liminaires, traditionnellement écrits par des pairs ou des amis, visent en général à louer les mérites et le talent de l'auteur-praticien. Ces textes donnent aussi à lire un discours poétique sur la thématique de la peste. Dans le traité de peste du médecin François Chappuys (1543) figure par exemple une pièce de Clément Marot adressée aux lecteurs – à qui le thème de la peste n'est du reste pas étranger¹⁴ – où il fait la promotion du livre :

Ceux qui attaintz estoyent de pestilence,
Du medecin ont requis la presence,
Et il respond, chiers freres, et amys,
Si Dieu avoit en moy le pouvoir mys,
De servir tous, de bon cueur le feroye
Mais advis m'est, que par trop mefferoye
De frequenter ceux de peste frappez
Et puis ceux là, qui n'en sont attrapez.
Pourtant vous donne, et conseil de prendre

¹¹ Magdalena Koźluk, *L'Esculape et son art à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 29.

¹² Les enjeux de ce discours préfaciel ont été analysés par Magdalena Koźluk (*ibid.*).

¹³ « La médecine en tant que science devrait être utile et les livres médicaux devraient transmettre un savoir théorique et pratique. Les préfaciers cependant témoignent aussi d'un souci esthétique pour leurs écrits. Bien sûr, le *delectare* n'apparaît pas dans leurs déclarations comme une fin en soi, il est toujours subordonné au *prodesse*, mais en même temps il y est intimement lié. La symbiose de ces deux fonctions exprime la maturité de la conception, profondément humaniste, des « bonnes lettres » à l'époque. Les traités médicaux s'opposent ainsi à la littérature narrative où le *delectare* est tout à fait naturel, et c'est le *prodesse* qui y nécessite une publicité d'auteur particulière. La littérature médicale, par contre, fait la publicité de son *delectare*, le *prodesse* étant inscrit dans sa nature. » (*Ibid.*, p. 39).

¹⁴ Brenton Hobart, *La Peste à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 357-430.



Ce present livre, auquel pourrez apprendre
Remede maint, pour la peste éviter.
Et servir ceux, que Dieu vient visiter¹⁵.

Marot rend ici hommage à la figure du médecin, qui donne de sa personne en se rendant au chevet des patients malgré le danger qu'il encourt. Le praticien « répond » à la nécessité des malades par la pratique de la médecine et par l'imprimé, en écrivant un traité de peste. L'éloge de la médecine passe aussi par le rappel de l'origine divine de cet art. Il souligne l'importance de la charité, au cœur de l'exercice médical, notion que les praticiens mettent très fréquemment en avant dans les paratextes de leurs ouvrages. Le temps d'une ou de plusieurs pièces liminaires, la médecine, le médecin et la maladie deviennent ainsi les objets de la poésie. Les textes médicaux constituent un corpus où se déploie une poésie singulière, par les thèmes qu'elle aborde ; les traités de peste en particulier, en raison de l'origine énigmatique et des effets dévastateurs de cette maladie, présentent des vers d'une grande force évocatoire.

Le traité de peste de Benoît Textor, médecin de Calvin, est l'un de ceux où l'on trouve le plus grand nombre de pièces liminaires. Entre autres, on y lit des textes de Pontus de Tyard et de Théodore de Bèze. Dans un sonnet, Pontus de Tyard affirme la nécessité de développer une médecine en français, à laquelle contribue nettement le traité de peste vernaculaire :

Il ne fault plus que remede on mendie,
Des Grecs hautains, ou des Arabes vieux
(Voy le en François, France devant tes yeux)
Contre la Peste, horrible maladie :
Celuy qu'on dit qui gist en Arcadie,
Jentens le filz du quart Astre des Cieux,
En delivra le Tybre ambicieux,
Par le moyen que Textor te dedie¹⁶.

Cette préoccupation rejoint celle exprimée dans *La Deffence* par Du Bellay, pour qui les sciences doivent contribuer à l'illustration de la langue française. Mais comme le rappelle la référence à Esculape, dont le culte aurait mis fin à l'épidémie de peste qui ravageait Rome en 293 avant J.-C.¹⁷, l'Antiquité n'est jamais loin.

Les références antiques

Au moyen de multiples références à Hippocrate, à Galien et à Aristote, les traités de peste de la Renaissance s'inscrivent dans une tradition médicale. Toutefois, les auteurs médicaux savent aussi puiser dans la littérature et l'histoire antiques, qui fournissent à ces traités techniques et théoriques un réservoir d'épisodes où il est question d'épidémies de peste. Ces références soulignent que ces textes s'adressent aussi à un public érudit et les font entrer en résonance avec la culture lettrée de la Renaissance.

Prenons un exemple. Les traités de peste du XVI^e siècle s'ouvrent presque systématiquement par un chapitre consacré à l'origine divine de ce mal. À grands renforts de citations tirées de l'Ancien Testament, ils rappellent au lecteur que la peste est le fruit de la colère divine, suscitée par l'orgueil et l'impiété du genre humain. Parfois, la colère incontestable du Dieu chrétien trouve son équivalent dans la référence à Apollon dans le premier chant de *l'Illiade* : « C'est lui qui, courroucé contre le roi, fit par toute l'armée grandir un mal cruel, dont les hommes allaient mourant ; cela, parce que le fils d'Atrée avait fait

¹⁵ François Chappuys, *Sommaire contenant certains et vrais remedes contre la peste*, s.l., s.n.e., 1543.

¹⁶ Benoît Textor, *De la maniere de preserver de la Pestilence, & den guerir, selon les bons Autheurs*, Lyon, Jean de Tournes, 1551.

¹⁷ Tite-Live, *Histoire romaine*, X, 47, 6-7.



affront à Chrysès, son prêtre¹⁸. » Agamemnon, parce qu'il outrage le prêtre d'Apollon venu réclamer sa fille, déchaîne l'ire du fils du dieu de la lumière, qui répand la peste sur l'armée grecque. Dans la mesure où l'épopée homérique établit un lien clair entre l'épidémie et la colère divine, semblable à l'enseignement de la Bible, certains auteurs médicaux de la Renaissance y voient une manière de représenter les conséquences de la colère de Dieu. C'est pourquoi le médecin Guillaume Briet, au début de son *Discours sur les causes de la peste* (1599), qualifie ainsi la peste : « C'est un feu bruslant, un Dragon devorant, beste sauvage tuant sans resistance, fleche mortelle, fleau de Dieu, ire de Dieu, l'espée du Seigneur, mort de l'air¹⁹ ». La métaphore de la flèche est un souvenir direct des premiers vers de *Illiade*, qui mentionnent le carquois et les flèches d'Apollon. Après avoir rappelé le modèle de la peste biblique, il évoque encore la colère d'Apollon : « Telle aussi fut celle que décrit Homere au premier de son Iliade, faignant qu'Apollon ayt envoyé la Peste en l'armée des Grecs, d'autant qu'Agamemnon tenoit injustement Chriseïs fille de Chryses son Sacrificateur²⁰. » L'origine divine de cette maladie explique que les auteurs de traités de peste recommandent les « remèdes divins » (prières, jeûnes, pénitence). Le médecin Rodolphe Le Maistre note d'ailleurs, à l'aide de multiples références antiques (Thucydide, Tite-Live, Valère Maxime), que les païens, qui servent de contrepoint critique, faisaient exactement la même chose²¹.

En somme, ces contours littéraires signalent une conscience de la langue, que les auteurs de traités de peste savent mettre à profit.

LA LANGUE LITTERAIRE, CONSTITUANT DE LA DEMONSTRATION SCIENTIFIQUE

Un usage littéraire de la langue

Selon le site dictionnaire-medical.fr, la *littérature médicale* désigne « l'ensemble de ce qui se publie dans le monde médical, par des médecins et pour des médecins : articles, revues, journaux, livres ». À cette définition s'ajoute le jugement suivant : « L'expression n'est pas très bien choisie car, de nos jours, il n'y a strictement rien de littéraire dans cette production, contrairement à ce qui se passait autrefois²². » Sans préjuger de la finesse de ce constat, qui s'inscrit dans le franc partage que le XIX^e siècle a instauré entre les sciences et les lettres, qu'en est-il de la Renaissance qui doit faire partie de cet « autrefois » ?

Non seulement l'écriture scientifique ne se dispense pas d'un usage littéraire de la langue, mais en plus la langue littéraire peut servir l'écriture de la science. Peut-être les lacunes théoriques incitent-elles à la littérarité²³. Parce qu'on ne connaît pas les agents pathogènes biologiques tels que les bacilles – la découverte de *Yersinia pestis* est encore loin –, la médecine ancienne traite non pas de l'agent de la maladie (quoique figurent de longs développements sur les causes), mais ses effets sur le corps et ses manifestations, ce qui peut déclencher un

¹⁸ Homère, *Illiade*, tome I, édition de Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1987, chant I, v. 9-12, p. 3-4.

¹⁹ Guillaume Briet, *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux, cest an 1599, avec la preservation et curation d'icelle*, Bordeaux, Simon Millanges, 1599, p. 5. Sur la métaphore de la bête sauvage, voir Véronique Montagne, « La métaphore de la "beste" : une figure argumentative des traités de peste de la Renaissance », dans Marc Bonhomme, Anne-Marie Paillet-Guth et Philippe Wahl, *Métaphore et argumentation*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2017, p. 319-334. La métaphore de l'épée provient de Lévitique XXVI, 25. Pour l'analyse d'une autre citation de Guillaume Briet, d'Ovide cette fois, voir Véronique Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance*, op. cit., p. 367-368.

²⁰ Guillaume Briet, *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux*, op. cit., p. 6-7.

²¹ « Remedes, que les Payens ont aussi pratiqué parmy les tenebres de leur ignorance, à l'égard des choses divines : lors que les Atheniens ordonnerent des Autels au Dieu incogneu [...] » (Rodolphe Le Maistre, *Le Preservatif des fievres malignes de ce temps*, Paris, Veuve Abel L'Angelier, 1616, p. 6).

²² <https://www.dictionnaire-medical.fr/definitions/267-litterature-medicale/>

²³ Par exemple, la métaphore peut servir, selon Véronique Montagne, à « contourner l'obstacle de la méconnaissance du thème étudié » (*Médecine et rhétorique à la Renaissance*, op. cit., p. 358).



discours pris en charge par des outils littéraires. Ainsi la définition de la peste comporte-t-elle une part de description. Dans ce cadre, les qualités littéraires peuvent appuyer la description de la maladie. Cette habilité est particulièrement sensible chez les auteurs qui ont une pratique, c'est-à-dire une autre forme de savoir que celui des disputes scolastiques éprouvées à la Faculté de médecine. Par exemple, dans *l'Excellent traicté de la peste* (1583) d'Antoine Royet.

Car ceste maladie a ses mouvemens par intervalles inegaux, et incertains : et est quelques fois tant hastive, et fallace qu'elle tue l'homme sans qu'on y puisse prendre garde. Ce qui advient à aucuns en dix, quinze, ou vingt et quatre heures, ou beaucoup moins. Et tel venin est quelquefois si violent, qu'incontinent qu'on reçoit le soufflement, ou haleine du pestiféré, on void subit s'eslever pustules, et ampoules au cuir, avec douleur acre, comme si on estoit mordu d'une mouche à miel : et par la violence de ce venin si prompte, et subite, ceux qui en sont frappez sont plustost morts qu'ils n'on [sic] pensé à mourir : et mesme en beuvant, mangeant, et vacquant à leurs affaires tombent morts, en cheminant par les rues : quelquesfois aussi les accidents se relaschent : et semble que les malades se doibvent bien porter, faisans bonne chere, se pourmenans avec bonne ratiocination mourir subitement [...]. Pour le dire en un mot en ceste maladie il n'y a point d'heure, de jour, ny de temps prefix²⁴.

Pour décrire la peste, l'auteur donne à lire une écriture de l'immédiateté et de l'arbitraire. La peste frappe violemment, la peste frappe au hasard et la peste frappe sans crier gare : toutes ces caractéristiques sont soulignées par la force stylistique de l'extrait. Comme le montrent les adjectifs composés du préfixe négatif (« inegaux », « incertains »), la gradation temporelle (dix, quinze, vingt-quatre) qui retombe sur une hyperbate inquiétante, ou encore la construction elliptique « plustost morts qu'ils n'on [sic] pensé à mourir », le style est un outil en mesure d'assurer la fonction première du traité de peste, à savoir fournir au lecteur des informations sur la maladie. De ce fait, le style est à même de soutenir l'entreprise de circonspection d'un objet, en l'occurrence la peste : en ce sens, si la littéarité de ce passage peut être appréciée pour elle-même, elle joue aussi un rôle dans la démonstration scientifique. Mais il ne s'agit pas que de traduire des données naturelles, l'écriture contribuant à faire sentir la peste et à la faire vivre dans l'esprit du lecteur. Quoique la peste n'inquiète plus le lecteur européen du XXI^e siècle, ce passage a quelque chose d'effrayant ; Ambroise Paré et Antoine Royet entretiennent ainsi un des principes structurels des traités consacrés aux épidémies : leur dimension conative. Le traité de peste cherche à susciter une réaction chez son lecteur, en particulier la précaution et la piété.

Alors que la peste est considérée comme une maladie d'origine divine qui punit les vices et les péchés de l'humanité, de nombreux traités de peste appellent à la piété – afin d'atténuer l'ardeur de la colère divine –, ce qui se traduit par un style grave, à la hauteur du sujet envisagé. À titre d'exemple, dans le traité de peste du médecin et astrologue Antoine Mizauld :

Voyla mes amys, les deux ennemys, guerre, di-je, et peste, desquelz il plaist à l'indicible bonté de nostre Dieu nous affliger, par noz trop enormes faultes, et cueurs à luy desobeir par trop long temps endurciz. Prions le je vous supplie, helas, prions le qu'il ne nous envoie le troiesime ennemy plus outrageux, insupportable, cruel et impitoyable

²⁴ Antoine Royet, *Excellent traicté de la peste, monstrant les causes, signes d'icelle et les remedes les plus exquis tant pour la preservation que pour la cure des maladies, le tout bien approuvé, et en divers lieux heureusement expérimenté*, [Genève], Jean Durand, 1583, p. 78. Le traité d'Antoine Royet recopie en grande partie le traité de peste d'Ambroise Paré. Nous nous appuyons sur le texte de Royet plutôt que sur celui de Paré car il en supprime les exemples et les anecdotes, ce qui a pour effet de densifier ce passage.



que les deux precedens. C'est famine, mes amys, laquelle nous voyons ja frapper à noz portes, et furieusement nous menacer : si ce bon Pere de pitié, de toute consolation et misericorde ne la destourne, ayant compassion de nous²⁵.

Le lecteur, élevé au rang d'ami, reçoit les conseils de l'auteur : ensemble, ils appartiennent à la communauté humaine, dont le poids de la faute (« par noz trop enormes faultes », « par trop long temps endurciz ») est largement souligné. Le triptyque guerre-famine- peste, qui provient notamment du livre de Jérémie dans l'Ancien Testament²⁶, est un motif qui hante la littérature de peste, tant il fait partie de l'imaginaire de cette maladie²⁷. Par la répétition du verbe *prier* à l'impératif et la multiplication des adjectifs suscitant l'épouvante, le texte se veut coercitif : le lecteur doit agir en conséquence. L'emploi de la première personne du pluriel, assez systématique dans ce type de passage, permet d'englober le lecteur dans une communauté humaine pécheresse qui doit se faire pieuse. Le traité de peste n'est pas qu'une démonstration, un exposé. Manuel d'instruction, il considère le lecteur, qui – en tant que patient avéré ou potentiel de la maladie – a partie liée avec le processus de guérison. Ainsi les auteurs de traités de peste savent-ils mettre à profit les potentialités de la langue. Par endroit, la plume médicale emprunte un certain style²⁸, et ce afin de mieux remplir ses objectifs.

Les histoires²⁹

Dans les traités médicaux de la Renaissance, on lit parfois des segments narratifs qui se signalent, en manchette ou par un intertitre, au moyen du terme « histoire ». Sous cet intitulé – qui qualifie des extraits de nature et de longueur variables – sont comprises des anecdotes, plus ou moins personnelles, dans lesquelles l'auteur-praticien raconte un cas auquel il a pris part, qu'un collègue lui a rapporté, ou qui fait partie d'un fonds commun. Dans le traité de peste d'Ambroise Paré, elles sont très présentes, sans pour autant interférer avec le reste du discours :

En annonçant qu'il s'agit d'une histoire, le chirurgien entend la séparer du registre de la description clinique des symptômes ou des recettes de remèdes et des actes chirurgicaux. Par conséquent ces narrations s'inscrivent dans l'économie globale du texte scientifique comme un à-côté bien distinct de celui-ci – ce qui n'exclut pas qu'elles le servent à leur manière³⁰.

Par exemple, quand un auteur raconte une histoire dans laquelle il intervient en personne, le récit peut participer à la construction de l'*ethos* en imposant l'image d'un praticien fiable, car au plus près de la réalité de la maladie qu'il sait vaincre.

Le recours à ces histoires permet aussi d'attester un discours théorique, de le rendre plus concret, et ce d'autant plus lorsqu'un auteur cherche à défendre un remède polémique. Le *Traité de peste* (1563) de Pierre André s'inscrit dans cette logique. Ce livre est composé de deux parties : la première est un traité de peste ordinaire, la seconde est un « traité de l'antimoine ».

²⁵ Antoine Mizauld, *Singuliers secrets et secours contre la peste, souventesfois experimentez et approuvez, tant en certaine preservation que parfaite guarison*, Paris, Mathurin Breuille, 1562, f. A iii r^o/v^o.

²⁶ Voir par exemple XIV, 12 ; XXI, 7-9 ; XXIV, 10 ; XXVII, 8-13 ; XXIX, 17-18.

²⁷ Sur ce point, voir Brenton Hobart, *La Peste à la Renaissance, op. cit.*, p. 114-122.

²⁸ On lira un autre exemple d'analyse du style dans un traité de peste dans Guylaine Pineau, « Soigner la peste sans défier la colère divine dans les traités médicaux du XVI^e siècle », *Seizième Siècle*, n° 8, 2012, p. 179.

²⁹ Voir Joël Coste, *Les Écrits de la souffrance. La consultation médicale en France (1525-1825)*, Seyssel, Champvallon, coll. Époques, 2014, II, ch. IV « Des récits ».

³⁰ Myriam Marrache-Gouraud, « Histoires et autres traces de fiction dans le *Traité de la peste, de la petite verolle et rougeolle* d'Ambroise Paré (1568) », *Littératures*, n° 47, 2002, p. 36.



L'auteur y défend l'utilisation d'un remède alors très contesté, l'antimoine, composant chimique interdit par le Parlement de Paris en 1566. Pierre André y signale d'emblée qu'il s'appuie principalement sur le médecin italien Pietro Andrea Mattioli, dont les *Commentaires* de l'œuvre de Dioscoride, publiés en 1544, rencontrent un immense succès à la Renaissance, et en particulier chez les promoteurs de l'antimoine. Cependant, Pierre André insère aussi dans son texte des récits, qu'il introduit ainsi : « il me semble que je feray tres bien de mettre icy ce que j'ay veu et experimenté : et ce que j'ay appris d'aucuns medecins sçavans et de bonne renomee, touchant les vertus de l'Antimoine³¹ ». L'auteur relate ensuite trois cas où figurent des marques permettant d'authentifier les anecdotes, c'est-à-dire *in fine* de certifier la valeur médicinale de l'antimoine. Le récit, qui entérine par l'exemple l'efficacité de ce remède contesté, fait entièrement partie de la démonstration médicale, qu'il contribue à enrichir.

Ces histoires, qui constituent des unités narratives relatant des événements factuels, fonctionnent comme des fictions : ce sont des constructions diégétiques qui contiennent des personnages, une action, une résolution. Myriam Marrache-Gouraud considère ainsi les *histoires* que propose Ambroise Paré : « Nous désignerons par "fiction" tout fragment narratif qui, le temps d'une parenthèse, s'écarte des considérations scientifiques et techniques proprement dites pour raconter une histoire³². » Or, la fiction n'est-elle pas ce qui fait le plus évidemment signe vers le domaine du littéraire ? Rappelons que pour Genette, la fiction et la diction poétique sont les deux catégories du régime constitutif de littérarité³³. La poésie sait d'ailleurs se faire une place au sein de certains traités de peste.

ENTRE PESTE ET POESIE : DEUX CURIOSITES DU XVI^E SIECLE

Un florilège de citations poétiques : Olivier Poupard

Au XVIII^e siècle, dans un ouvrage sur la ville de La Rochelle, l'historien Louis-Étienne Arcère écrit : « Le traité de Poupard est superficiel. À juger de ce médecin par cet ouvrage, je croirais qu'il avait plus de pratique que de théorie. Il raisonne peu et cite beaucoup³⁴. » De fait, le traité de peste rédigé par le médecin Olivier Poupard³⁵ a ceci de particulier de contenir un grand nombre de citations poétiques. Homère, Virgile, Lucrèce, Ovide et Tite-Live parsèment son œuvre :

Lucrece, livre 6. *Fit Morbidus aër.*

L'air devint maladif.

Ovide en dit autant au 7. de la *Methamorphose*, souz une fiction
Poëtique.

Dira tues populis ira Junonis iniquæ.

Peste au peuple fascheuse,

Par ton meschant courroux,

Junon injurieuse.

³¹ Pierre André, *Traité de la peste et de la cure d'icelle. Avec la preparation de l'Antimoine, et les vertus et proprietz d'iceluy, servans grandement à la curation de ladicte Peste* [1563], Lyon, Benoît Rigaud, 1581, p. 66.

³² Myriam Marrache-Gouraud, « Histoires et autres traces de fiction dans le *Traité de la peste, de la petite verolle et rougeolle* d'Ambroise Paré (1568) », art. cit., p. 32.

³³ Gérard Genette, *Fiction et diction* [1979], Paris, Éditions du Seuil, 2004, p. 95-113.

³⁴ Louis-Étienne Arcère, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, tome II, La Rochelle, René-Jacob Desbordes, 1757, p. 87.

³⁵ Olivier Poupard, *Conseil divin touchant la malladie divine, et peste en la ville de la Rochelle*, La Rochelle, Jean Portau, 1583.



Voulant signifier, par Junon injurieuse, l'injure de l'air, et sa corruption : ou faut bien noter, qu'il n'est fait aucune mention de la pourriture de l'air, non plus qu'en Galien [...]»³⁶

Les auteurs classiques, autorités scientifiques ? Parce qu'ils ont parlé de la « peste », leur place dans un traité médical est justifiée aux yeux de l'auteur. Ce chapitre, qui traite de la corruption de l'air, commence ainsi : « Presque tous ceux qui écrivent de cette matière estiment, que la putrefaction de l'air est la plus proche cause de la peste³⁷. » Parmi « ceux qui écrivent », Olivier Poupard n'exclut pas les auteurs de fictions poétiques. En raison du nombre de vers cités, cet ouvrage détonne dans le paysage des traités de peste de la Renaissance : un tel recours aux textes littéraires, poétiques de surcroît, est inédit.

La poétisation du traité d'Olivier Poupard passe aussi par le recours aux citations psalmiques, que l'auteur donne à lire dans la traduction du Psautier de Genève. Dans ce cas précis, les vers sont loin de n'avoir qu'une fonction ornementale :

Faut doncq que chacun se prosterne, non pas devant un crucifix de bois, ou pierre, ou d'or, ou d'argent, ne devant S. Bastien, ne S. Roch, comme des pauvres Docteurs Medecins ont voulu persuader : Mais devant Dieu tout puissant, ayans quicté toutes noz concupiscences, rapines, et tous autres vices, et avecq David, qui a esté atteint de mesme malladie, chanter d'un cœur ardent, accompagné d'une tres-obeïssante langue³⁸.

À la suite de ce passage, qui prend place dans un développement sur la colère divine, *topos* de la littérature de peste, l'auteur cite des extraits de cinq psaumes différents, pour un total de cinquante-quatre vers. Laisser de côté le crucifix et abandonner le culte des saints mais imiter David en sa parole : on a là une définition en acte de la Réforme, alors que la lamentation davidique envahit le texte médical³⁹. Les citations du psautier, dans la traduction de Clément Marot et Théodore de Bèze, épousent cet appel au lecteur à prier humblement. L'auteur invite le lecteur à « chanter d'un cœur ardent » ; on connaît le rôle de l'ouïe et de l'oralité dans le calvinisme : une parole agissante est une parole vive⁴⁰. C'est pourquoi Olivier Poupard, qui demande au lecteur d'abandonner les superstitions catholiques, lui fournit aussi la matière avec laquelle il peut faire exercice de piété.

De la poésie à la consolation : Jean Cassal

Parmi les curiosités de l'imprimé de peste à la Renaissance, signalons enfin le traité très singulier que fait publier à Lyon le chirurgien Jean Cassal⁴¹. À la fin de l'avis au lecteur, il explique que son ouvrage est assez court car selon lui, la brièveté plaît aux lecteurs. Si cette déclaration est assez courante dans les préfaces des textes médicaux⁴², ce qui suit l'est beaucoup moins : « pour me rendre plus familier j'ay redigé le present traité en vers François, sachant bien que la plupart de ceux qui se delectent à lire, y prennent plus de plaisir et se

³⁶ *Ibid.*, f. B 2 r^o.

³⁷ *Ibid.*, f. B v^o.

³⁸ *Ibid.*, f. E 2 r^o.

³⁹ « Si le chant des psaumes n'est pas l'apanage de la seule Réforme, il constitue néanmoins un élément essentiel de l'identité protestante, surtout francophone » (Guy Bedouelle, Annie Noblesse-Rocher (dir.), *La Bible lue au temps des Réformes*, Paris, Éditions du Cerf, coll. Supplément – Cahiers Évangile, 2008, p. 68).

⁴⁰ Véronique Ferrer, *Exercices de l'âme fidèle : la littérature de piété en prose dans le milieu réformé francophone (1524-1685)*, Genève, Droz, 2014, p. 13-14.

⁴¹ Jean Cassal, *Traicté de la peste*, Lyon, Benoît Rigaud, 1589.

⁴² Magdalena Koźluk, *L'Esculape et son art à la Renaissance, op. cit.*, p. 108-116.



plaisent plus qu'à la prose »⁴³. L'auteur écrit ensuite espérer que son lecteur tire « et du prouffit et du plaisir ». Jean Cassal montre ce faisant que l'auteur scientifique sait prendre en compte son lectorat et la réception de son texte. C'est pourquoi son opuscule prend la forme d'un traité médical en vers qui se distingue nettement de l'ensemble des œuvres qu'on qualifie communément de « poésie scientifique ».

La partie de ce livret qui est consacrée à la peste (une autre porte sur la « peste vénérienne », c'est-à-dire la grosse vérole) contient deux cent quarante alexandrins organisés en soixante quatrains à rime embrassée. Quelques titres intercalaires (« Les signes », « Les causes », « Pronostiques ») rappellent la structuration canonique des traités de peste. La recherche du « plaisir » du lecteur passe-t-elle par la seule mise en vers du texte ? Il y a chez Jean Cassal des figures et des effets de style, par exemple dans la représentation de la maladie et la dramatisation de ses effets :

Le mal le plus cruel, et le plus dommageable
De tous les griefs torments que l'homme peut sentir,
C'est la Peste, et ce feu, qui nous fait amortir,
Et plonger au tombeau nostre corps miserable⁴⁴.

Or pour estre en seurté, et rompre la furie
De ce cruel tyran, qui nous vient esgorger,
Il faut soudainement le malade purger,
Et chasser hors le sang, ennemy de sa vie⁴⁵.

La représentation qui fait de la maladie un ennemi et du processus de guérison un combat, déjà en vogue dans le *Corpus* hippocratique, sied particulièrement bien au mal sanguinaire qu'est la peste. Mais Jean Cassal s'en tient à la clarté. Contrairement à la poésie médicale d'un René Bretonnayau⁴⁶, le savoir n'est pas obscurci par les tropes (qui sont présentes, comme l'indiquent les exemples précédents) et la mythologie.

Le vinaigre meslé avecques l'eau de Rose
Est utile à laver les matins en tous lieux
Ses narines, sa face, et ses mains, et ses yeux,
Et sentir en nos doigts ceste odeur belle enclose⁴⁷.

Dans ce quatrain, qui évoque le régime de vie à adopter pour soigner la peste, rien n'entrave la compréhension de la prescription ; l'écriture scientifique se moule dans l'alexandrin césuré. Et la médecine révèle ses potentialités poétiques : l'eau de rose, qu'on retrouve fréquemment dans les traités de peste, est à la source d'une rime que ne renierait pas Ronsard.

Cet opuscule s'achève sur un texte en prose intitulé « Exortation pour consoler ceux qui sont detenus de quelques grandes maladies, principalement de la contagion », c'est-à-dire sur un texte qui relève du genre de la consolation. Sans être tout à fait unique⁴⁸, ce fragment distingue à nouveau Jean Cassal dans le panorama de l'imprimé de peste de la Renaissance. Le lecteur y trouvera les arguments traditionnels de la consolation chrétienne (la mort n'est pas à craindre, les plaisirs terrestres sont vains, la félicité vraie ne s'obtient qu'au Ciel, etc.), particulièrement adaptée dans le cas d'une épidémie qui décime la population. L'auteur insiste notamment sur le fait que la punition de Dieu n'est pas incompatible avec sa miséricorde ; le

⁴³ Jean Cassal, *Traicté de la peste*, op. cit., p. 5.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁶ Poète et médecin angevin, il est l'auteur d'un livre intitulé *La Génération de l'homme et le Temple de l'Âme* (1583).

⁴⁷ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁸ Signalons aussi la « Priere ou meditation Chrestienne, pour servir au Fidele en sa necessité », dans François de Courcelles, *Traité de la peste clair et tres-utile*, op. cit., p. 165-182.



pestiféré a été comme touché par la grâce, il y a en fait toutes les raisons de se réjouir de la peste. La consolation, placée en fin d'ouvrage, inverse alors le mouvement d'angoisse que génère la lecture d'un traité de peste.

CONCLUSION

Certes, de nombreux traités de peste de la Renaissance se révèlent peu généreux en matière de marquages littéraires, quoiqu'il y ait toujours un cadre rhétorique, – tantôt didactique, tantôt pragmatique – à les sous-tendre. Mais bien des traités savent offrir des références littéraires, des vers, du récit, des rudiments de fiction, une mise en scène de soi, des oraisons, des descriptions. Tous ces éléments ne contrarient pas le projet scientifique des auteurs médicaux, au contraire. Le XVI^e siècle, qui a donné naissance aux débats sur l'emploi du vernaculaire dans l'écriture de la médecine, réfléchit aussi aux moyens de son expression, à son style. La peste, au sein du paysage éditorial de la science médicale, a par ailleurs ses spécificités : les traités qui lui sont consacrés présentent fréquemment des signes de personnification (majuscule, absence de déterminant), ce qui n'est pas le cas d'autres maladies⁴⁹. C'est que ce mal contagieux frappe les esprits, et ces traités forment une caisse de résonance de l'imaginaire qui entoure cette maladie, autant qu'ils contribuent à l'alimenter. Parce que tout ce qui est senti comme saillance du discours est mis au service de l'écriture du savoir, l'analyse littéraire et stylistique peut et doit contribuer à expliquer le fonctionnement de ces textes.

⁴⁹ Véronique Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance*, op. cit., p. 95.



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

- ANDRE Pierre, *Traité de la peste et de la cure d'icelle. Avec la preparation de l'Antimoine, et les vertus et proprieté d'iceluy, servans grandement à la curation de ladicte Peste* [1563], Lyon, Benoît Rigaud, 1581.
- BRIET Guillaume, *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux, cest an 1599, avec la preservation et curation d'icelle*, Bordeaux, Simon Millanges, 1599.
- CASSAL Jean, *Traicté de la peste*, Lyon, Benoît Rigaud, 1589.
- CHAPPUYS François, *Sommaire contenant certains et vrais remedes contre la peste*, s.l., s.n.e., 1543.
- COURCELLES François de, *Traité de la peste clair et tres-utile*, Sedan, Abel Rivery, 1595.
- DU LAURENS André, *Discours des maladies mélancoliques* [1594], édition de Radu Suci, Paris, Klincksieck, 2012.
- HOMERE, *Iliade*, tome I, édition de Paul Mazon, Paris, Les Belles Lettres, 1987.
- LE MAISTRE Rodolphe, *Le Preservatif des fievres malignes de ce temps*, Paris, Veuve Abel L'Angelier, 1616.
- MIZAULD Antoine, *Singuliers secrets et secours contre la peste, souventesfois experimentez et approuvez, tant en certaine preservation que parfaite guarison*, Paris, Mathurin Breuille, 1562.
- POUPARD Olivier, *Conseil divin touchant la malladie divine, et peste en la ville de la Rochelle*, La Rochelle, Jean Portau, 1583.
- ROYET Antoine, *Excellent traicté de la peste, monstrant les causes, signes d'icelle et les remedes les plus exquis tant pour la preservation que pour la cure des maladies, le tout bien approuvé, et en divers lieux heureusement experimenté*, [Genève], Jean Durand, 1583.
- ZOLINC Claude, *Remede et maniere de vivre contre les Fievers pestilentieuses simples, et conjointes avec apostemes*, Paris, Robert Estienne, 1561.

Textes critiques

- ARCERE Louis-Étienne, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, tome II, La Rochelle, René-Jacob Desbordes, 1757.
- ARON Thomas, *Littérature et littérarité. Un essai de mise au point*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- BEDOUELLE Guy, NOBLESSE-ROCHER Annie (dir.), *La Bible lue au temps des Réformes*, Paris, Éditions du Cerf, coll. Supplément – Cahiers Évangile, 2008.
- BERRIOT-SALVADORE Évelyne, « La littérature médicale en français de 1500 à 1600 », Bibliothèque numérique Medica, mis en ligne en novembre 2010, URL : <https://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/presentations/litterature-medicale-16e.php>



- COSTE Joël, *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste, 1490-1725*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- COSTE Joël, *Les Écrits de la souffrance. La consultation médicale en France (1525-1825)*, Seyssel, Champvallon, coll. Époques, 2014, II, ch. IV « Des récits ».
- FERRER Véronique, *Exercices de l'âme fidèle : la littérature de piété en prose dans le milieu réformé francophone (1524-1685)*, Genève, Droz, 2014.
- GENETTE Gérard, *Fiction et diction* [1979], Paris, Éditions du Seuil, 2004.
- HOBART Brenton, *La Peste à la Renaissance : l'imaginaire d'un fléau dans la littérature au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- JEANNERET Yves, « Littérarité et/ou textualité de la science ? », *Revue de la BNF*, n° 58, 2019, p. 22-31.
- KOZLUK Magdalena, *L'Esculape et son art à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- MARRACHE-GOURAUD Myriam, « Histoires et autres traces de fiction dans le *Traité de la peste, de la petite verolle et rougeolle* d'Ambroise Paré (1568) », *Littératures*, n° 47, 2002, p. 31-42.
- MONTAGNE Véronique, *Médecine et rhétorique à la Renaissance : le cas du traité de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- MONTAGNE Véronique, « La métaphore de la "beste" : une figure argumentative des traités de peste de la Renaissance », dans BONHOMME Marc, PAILLET-GUTH Anne-Marie et WAHL Philippe (dir.), *Métaphore et argumentation*, Louvain-la-Neuve, Academia-l'Harmattan, 2017, p. 319-334.
- PINEAU Guylaine, « Soigner la peste sans défier la colère divine dans les traités médicaux du XVI^e siècle », *Seizième Siècle*, n° 8, 2012, p. 173-190.
- VONS Jacqueline et GIACOMOTTO-CHARRA Violaine, « Les textes scientifiques à la Renaissance », *Seizième siècle*, n° 8, 2012, p. 7-16.